

ÉDITO

Le Mot du Maire

Le soleil s'installe timidement, espérons qu'il prenne enfin ses quartiers afin de nous permettre de faire le plein de vitamine D.

La piscine est désormais ouverte et accueille les jeunes et moins jeunes dans son écrin de verdure, avec une équipe 100 % féminine.

Faute de maître-nageur en nombre suffisant, nous avons été contraints de fermer le mardi.

Je vous souhaite de passer un bel été et vous laisse à la lecture de ce bulletin qui vous donnera des informations liées à la réglementation des nuisances sonores, au brûlage de végétaux et nos amis les chiens, mais aussi une information du département concernant les travaux liés à l'agrandissement du pont de l'Oula.

Franck Gonnord



MANIFESTATIONS

Mairie fermée du 3 au 26 août 2024

Le Calendrier des évènements à venir :

- du 29 juin au 1^{er} septembre 2024 : période d'ouverture de la piscine municipale avec fermeture hebdomadaire le mardi
- du 8 au 21 juillet 2024 : Activités vacances
- vendredi 9 août 2024 : à côté de la piscine - 19h00 - Le Pick'Nic*
- samedi 28 septembre 2024 à 20h30 : Saison Culturelle 2024 - Éclats de Vies - théâtre - salle Jean MAGNAT
- samedi 19 octobre 2024 à 18h00 : Saison Culturelle 2024 - Entresol - Le chœur d'hommes du Dauphiné - Chorale - salle Jean MAGNAT

* Produits frais et locaux, réservation conseillée : 06 89 89 89 97

RÉGLEMENTATION COMMUNALE

Nuisances sonores

Le bruit peut être une vraie nuisance pour le voisinage. Les nuisances sonores peuvent être constatées de jour (en dehors des périodes définies par les règles locales) comme de nuit. On parlera de tapage nocturne si le trouble a lieu entre 22 h et 7 h du matin. Toutefois, il faut dissocier la réglementation applicable aux particuliers et celle applicable aux professionnels.

L'arrêté Préfectoral n°97-5126 dresse la réglementation applicable dans le département de l'Isère, il est consultable sur le site internet de la commune (onglet « Vie Pratique », sous-onglet « La Réglementation communale »).

Pour les particuliers

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour les professionnels

Tout professionnel utilisant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Dans les situations de déclenchement du niveau 2 et du niveau 3 du plan canicule dans le département de l'Isère, en dérogation aux horaires fixés ci-dessus, les chantiers de travaux publics ou privés pourront se dérouler entre 6 h et 20 h.

Chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public. Leurs propriétaires doivent veiller à ce qu'ils ne divaguent pas sous peine d'être placés à la fourrière.

Feux de végétaux

Depuis l'automne 2013, par arrêté préfectoral, les feux de végétaux ou l'écobuage sont interdits toute l'année, dans tout le département de l'Isère.

Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles ne sont pas concernés par cette interdiction.

SAISON CULTURELLE « MAGNAT 2024 »

Samedi 28 septembre - « Éclats de Vies » - 20h30

Delphine et Claudia... Elles ne se seraient très certainement jamais rencontrées, pourtant un point commun va les réunir pour le meilleur et pour le rire.

Atteintes du cancer du sein, elles racontent leurs vies avant et pendant la maladie, et l'espoir de l'avenir. Humour décapant garanti. Venez respirer un bol d'air de vérité qui fait du bien !

Samedi 19 octobre - ENTRESOL - Le chœur d'hommes du Dauphiné - 18h00

Entresol est riche de plus de 40 choristes. À son répertoire, des chants sacrés, orthodoxes, profanes, classiques, contemporains et populaires. Les « après-concert » reprennent chants montagnards, chansons à boire et, bien sûr, chants de marins.

Le chœur se produit régulièrement au profit d'associations humanitaires.

LA VIE MUNICIPALE

Les Agents Saisonniers

Comme chaque année, la commune a proposé des jobs d'été aux jeunes de la commune en âge de travailler.

Le recrutement est terminé et les contrats sont signés. Onze jeunes de La Motte-saint-Martin, âgés de 16 à 21 ans travailleront cet été en renfort des équipes techniques et d'animation.

Pour le service technique : entretien des espaces verts et de la voirie, préparation et entretien de la piscine et de ses alentours → Valentin (hameau des Côtes), Alexandre (hameau de Treffort), Morgan et Clément (hameau de Bayardière), Tristan (hameau du Vivier) et Raphaël (hameau du Mollard)

Pour le service animation : animation des activités vacances → Guillaume et Bastien (hameau du Mollard)

Pour la piscine : gestion des entrées et du snack, nettoyage des locaux → Manon et Lou (hameau des Côtes), Camille (hameau du Vivier)



LES TRAVAUX – INFO DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Travaux d'élargissement du Pont de l'Oula (RD 116) – du 1er juillet au 6 septembre 2024

Depuis le lundi 1^{er} juillet 2024, le Département de l'Isère a engagé des travaux d'élargissement du pont de l'Oula sur la Route Départementale (RD) 116, jusqu'au vendredi 06 septembre 2024.

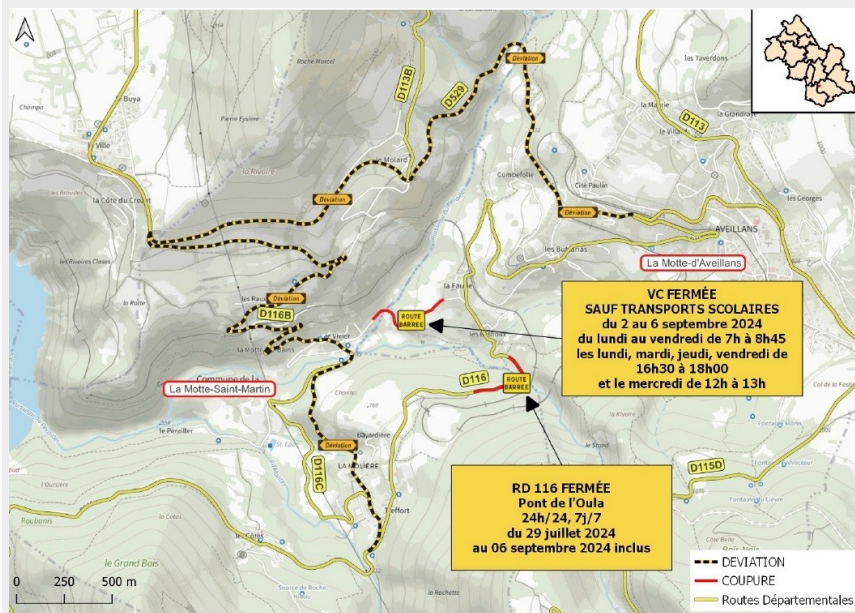
Ces travaux impliquent les restrictions suivantes :

- ALTERNAT sur la RD 116 du 1^{er} au 29 juillet 2024
- COUPURE de la RD 116, 24 h/24, 7 j/7, du 29 juillet au 06 septembre 2024
- COUPURE par mesure de sécurité, de la Voie Communale (VC) entre La Faurie et Le Vivier du 2 au 6 septembre 2024, sauf transports scolaires du lundi au vendredi de 7 h à 8h45, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00 et le mercredi de 12h00 à 13h00.

Afin de faciliter la gestion de la circulation, une déviation sera mise en place pendant la coupure :

- La Motte-Saint-Martin → La Motte-d'Aveillans : RD 116B jusqu'à Monteynard puis RD 529
- La Motte-d'Aveillans → La Motte-Saint-Martin : RD 529 jusqu'à Monteynard puis RD 116B (Le Vivier)

Plan & Déviation de la zone concernée par les travaux



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Seuls les demandes visant à proposer un service aux habitants et portées par les associations peuvent être autorisées. En aucun cas, le domaine public ne peut être privatisé dans le cadre d'un événement privé (anniversaire, repas de famille...).

Dans le cadre d'une occupation du domaine public par un professionnel (commerçant, artisan), une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) doit être déposée au préalable en mairie.

Il existe 3 types d'autorisations :

- permis de stationnement → restaurant, bar ou café avec une terrasse ouverte avec des tables et des chaises mobiles, commerçant avec un étalage de produits ou un équipement mobile (bac à glace, appareil de cuisson, par exemple), food-truck, camion ou camionnette de restauration ou de boissons à emporter, forain pour l'installation de manèges ou de baraques foraines
- permis de voirie → restaurant, bar ou café avec une terrasse fermée et fixe, kiosque fixé au sol (par exemple, kiosque à journaux)
- droit de place → marché, halles

Une association peut également déposer une demande d'AOT dès lors que sa manifestation est ouverte à tous.

Une redevance pourra être appliquée. Elle sera définie par délibération du conseil municipal selon le type de demande.

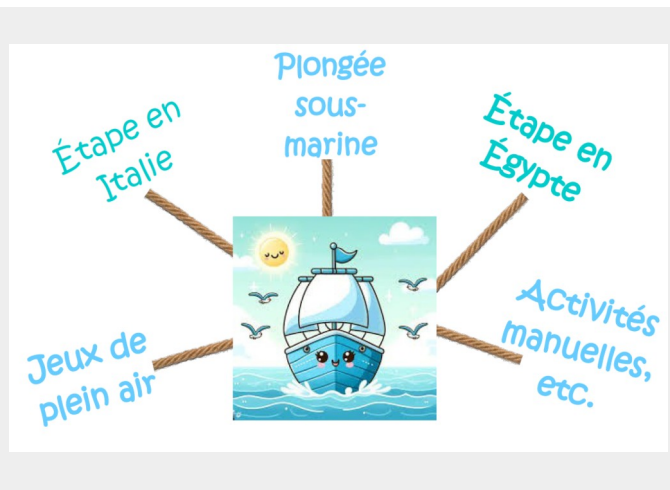
LES ACTIVITÉS VACANCES

Semaine 1 – du 8 au 12 juillet

Semaine dédiée aux « Jeux Olympiques » à laquelle 17 jeunes âgés de 3 à 12 ans participent.

Un programme fort en activités sportives :

- lundi → rencontre avec les circassiens des Agrès du Vent menés par Laurène et initiation aux arts du cirque
- mardi → journée inter-centre avec le Foyer Pour tous
- mercredi → sortie à la piscine municipale
- jeudi → sortie Grimp'Arbre
- vendredi → sortie à la piscine municipale



Semaine 2 – du 15 au 19 juillet

« La croisière s'amuse », 13 jeunes âgés de 3 à 12 ans partent découvrir le monde !

Une nouvelle fois, tout un programme pour profiter de l'été et des copains :

- lundi → embarquement depuis la France pour l'Italie – 2 jours en pleine mer
- mardi → plongée sous-marine & piscine (autant en profiter avant d'arriver)
- mercredi → escale en Italie, visite de la Tour de Pise et du Colisée puis direction l'Égypte !
- Jeudi → Escale en Égypte, découverte de la momie et visite des pyramides
- vendredi → retour en France et relaxation à la piscine !

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le portail famille a été mis à jour pour la rentrée 2024-2025, vous pouvez procéder à vos réservations aux différents services périscolaires : cantine, garderie (matin et/ou soir), transport scolaire.

Garderie

Horaires (du lundi au vendredi durant le temps scolaire) :

- le matin : de 06h45 à 08h20
- le soir : de 16h30 à 18h30

L'ÉCOLE

Organisation du temps scolaire pour l'année 2024-2025

L'académie a renouvelé notre temps organisationnel pour le fonctionnement de l'école, à savoir :

- Lundi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mardi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

L'ÉTAT CIVIL

Naissances

- SEMANAZ Liv, née le 29/01/2024 à Saint-Martin-d'Hères (38)
- CARLE Kayla, Stella, née le 06/05/2024 à La Tronche (38)

PACS

- MAZET Jérémy, Vincent, Paul & ARGOUD Fallon, Marie, Christiane, le 11/01/2024
- MANGANI Alexandre & BERTELLI Mathilde, Angela, Elsa, le 24/06/2024

Décès

- WANTUCH Patrick, Stanislas, Joseph, le 24/01/2024
- BOUTEILLE Jean-Michel, Patrick, le 05/05/2024
- PONCET Marie-Elise, Lucie, Eugénie née FAVIER, le 14/06/2024

Mariages

- DUCATEZ Michaël & IACONO Céline, le 30/03/2024
- BRET-DREVON Damien, René, Albert & RAFFAELE Emilie, le 27/04/2024
- ROSTINGT Laurent, Séverin, Basile & SARCIRON Laëticia, Sylvie, Marie, le 01/06/2024
- ALBERTI Florent & CHAULOT Emilie, Marie, Claudine, le 22/06/2024

Cimetière – Inhumation

- DRAGONETTI Carole née SCAVONE, le 18/01/2024
- DELAUNAY Monique, le 23/04/2024
- CHÂTEAU Suzanne, Angèle née BATTAIL, le 11/06/2024

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Artisanat & Service

Terre de 2'mains

Vente de fruits et légumes produits à La Motte-Saint-Martin par Christel et Hélène.

Adresse : La Molière – 38 770 La Motte-Saint-Martin

email : td2m.agri@protonmail.com

ADN-nettoyage

Anais vous propose ses services pour nettoyer votre habitation ou les parties communes de votre immeuble.

Tél : 06 50 12 05 73

email : lorenzolinaa38@gmail.com

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Entretien – travaux – bâtiment

Entreprise CLOT Ollivier

Multi-services :

Tonte de gazon, taille de haie, débroussaillage, jardinage

Bricolage

Tél : 06 87 02 05 84

email : labatt.ollivier@gmail.com

Entreprise VIAL TP

Entreprise du bâtiment :

BTP et construction

Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Tél : 06 58 81 22 72

email : vial.tp.mv@gmail.com

Entreprise Be Electric

Électricité générale :

Neuf et rénovation, Smart Home, Domotique, Automatisation.

Tél : 06 47 68 39 04

email : be.electric38@gmail.com

Les Charpentes du Vivier

Charpentes – Couverture – Zinguerie

Tél : 06 86 86 28 77

email : lescharpentesduvivier@gmail.com

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Tourisme

Gîte L'Échappée belle (3 Épis)

Gîte de France – Treffort – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tel : 04 76 72 56 56

email : yoannricard@aol.com

Réservations : Gîtes de France – Réf. Gîte n° 38G266101

Pour plus d'information et pour réserver : <https://www.gites-de-france.com>

Gîte de Roubanis (2 Épis)

Gîte de France – Les Côtes – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Réservations : Gîtes de France – Réf. Gîte n° 38G266100

Pour plus d'information et pour réserver : <https://www.gites-de-france.com>

Chez Blandine

Logement en "airbnb" – chez Blandine – Le Mollard – 38 770 La Motte-Saint-Martin

contact : exclusivement via la plateforme Airbnb

Réservations : <https://www.airbnb.fr/rooms/907593172403938977>

Mob'Attitude

Location de mobylettes des années 70/80 pour découvrir, le temps d'une balade, les plus belles routes de la région.

Tel : 06 11 11 03 16

email : contact@mobattitude.fr

Pour plus d'information et pour réserver : <https://mobattitude.fr/>

INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts Mairie & École

Secrétariat / cantine / garderie : 04 76 30 65 53

École : 04 76 30 44 47

Piscine : 04 76 81 01 32

Ouverture au public : lundi et mardi de 09 h à 11 h, jeudi de 14 h à 17 h, samedi de 09h30 à 12 h.

Site internet : <https://www.lamottesaintmartin.fr/>

Email Mairie : mairie@lamottesaintmartin.fr

Email élus : elus@lamottesaintmartin.fr

Email CCAS : ccas@lamottesaintmartin.fr

Email école : ce.0380786Y@ac-grenoble.fr

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Police : 17

Gendarmerie de La Mure : 04 76 81 00 17

Sapeurs pompiers : 18 ou 112

Enfance maltraitée : 119

Numéros pratiques

Pharmacie (La Motte-d'Aveillans) : 04 76 30 60 14

Centre médical (La Motte-d'Aveillans) : 04 76 30 77 50

La poste (La Motte-d'Aveillans) : 36 31

Dépannage Électricité ErDF : 09 726 750 38

Nous vous souhaitons un bel été